



FLASH INFO N°8

À partir de septembre

Afin de prévenir les accidents de la circulation et de réduire la vitesse, un nouveau plan de circulation a été élaboré en concertation avec la communauté d'agglomération Seine-Eure.

Il conduit:



1. À l'instauration d'obligation d'arrêt (STOP) pour les usagers circulant :
 - ✓ rue Aristide Briand à l'intersection de la rue Saint Meaux,
 - ✓ rue Aristide Briand à l'intersection de la rue de la Gourmandise, rue du Moulin Potel,
 - ✓ rue Aristide Briand à l'intersection de la rue de la Gare,
 - ✓ rue de la Bauque à l'intersection de la rue de la Christopherie,
 - ✓ rue Jeanne d'Arc à l'intersection de la rue des Grands Champs,
 - ✓ rue du docteur Bobay à l'intersection de la rue du Moulin Potel
2. À l'instauration de la circulation à double sens rue de la Christopherie à partir de l'intersection avec la rue du Moulin Potel jusqu'à l'intersection avec la rue de la Bauque.



Pour faciliter le stationnement aux abords des commerces et garantir une rotation suffisante il est créé une zone bleue:

- ✓ du lundi 7h00 au dimanche 20h00,
- ✓ durée maximum de stationnement 30 minutes,
- ✓ route de Louviers, côté pairs du n°4 au n°8 (côté tabac)
- ✓ route de Louviers, côté impairs du n°3 au n°9 (côté boucherie)



Garderie : Matin: 7 h 00 (au lieu de 7 h 30) à 8 h 20
Nouveaux horaires Soir : 16h30 à 18h30

Forum des associations

Vendredi 7 septembre, 16h30-20h00

Salles A. Malraux et P. de Coubertin



Dimanche 9 septembre

FOIRE à TOUT

renseignements au 06.81.88.62.11 ou 06.20.70.34.67
et passionsetloisirs@orange.fr

**Si vous venez d'emménager dans le village,
pensez à vous inscrire sur les listes électorales.
Vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour pouvoir voter en 2019.**



Rappel des horaires d'utilisation des engins bruyants

- ✓ de 8h30 à 20h00 les jours ouvrables,
- ✓ de 8h30 à 18h00 les samedis,
- ✓ de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés